



Rapport d'activité ORPC ROL 2019 (résumé)

1 Organisation et conduite

1.1 Les tâches principales du personnel professionnel

- Gérer les effectifs de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) et garantir leur formation et entraînement
- Mettre sur pied, organiser et diriger les rapports, cours de cadres et cours de répétition de compétence communale/régionale
- Gérer et garantir l'état opérationnel des constructions, du matériel et des infrastructures de l'ORPC
- Coordonner et conduire les engagements en situation d'urgence, dans l'appui des partenaires sécuritaires et autres instances, lors d'événements, ainsi qu'en soutien dans les interventions en faveur de la collectivité (IFC).

1.2 Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2019)

L'effectif du personnel professionnel représente 660% ETP (équivalent temps plein) et concerne 8 personnes au 31 décembre 2019. L'engagement d'un chef opération-instruction à plein temps, répondant aux exigences du domaine de la conduite opérationnelle et de l'instruction est prévu dans le 2ème trimestre 2020. Un chef d'équipe pour l'entretien du matériel et des constructions, poste à 100 % ETP, sera également engagé dans le même temps, ceci en remplacement du chef d'équipe précédent, qui a fait valoir son droit à la retraite statutaire, au 31 janvier 2020. La procédure d'analyse et d'examen des statuts du personnel professionnel de l'ORPC, datant de 2001 est en cours depuis la fin 2019, afin de proposer probablement pour le début de l'année 2021, un nouveau règlement du personnel professionnel de l'ORPC, modernisé et adapté au profil des prestations d'aujourd'hui.



2 Instruction et activités des contingents FIR-FAR

2.1 Effectif du personnel de milice (au 31.12.2019)

Au 31 décembre 2019, les contrôles de l'effectif sur le système PISA dénombraient 785 miliciens incorporés et formés.

Instruction de base des cadres et spécialistes, perfectionnement :

18 jeunes incorporés ont suivi l'école de formation de base au centre de compétence (CCPP) du service de sécurité civile et militaire du canton de Vaud à Gollion (SSCM).

16 personnes ont suivi des cours complémentaires au centre de compétence de Gollion (VD) et dans celui de Schwarzenburg (CH), accomplissant au total 68 jours de service.

7 personnes ont obtenu des qualifications leur donnant accès à une formation de cadre et ont été promu à un grade supérieur.

2.2 Travaux d'état-major / services d'instruction / entraînement des formations

2.2.1 Article 36 LPPCi (cours de répétition)

- Cours de cadre : 5 et 6 mars 2019
Cours de répétition FIR/FAR : 25 au 29 mars 2019
Cours de répétition FAR : 13 au 17 mai 2019
Cours de répétition FIR/FAR : 17 au 22 juin 2019
- Cours de cadre : 20 et 21 août 2019
Cours de répétition FAR : 7 au 11 octobre 2019
Cours de répétition FAR : 11 au 15 novembre 2019
Cours de répétition FAR : 2 au 6 décembre 2019
- Dons du sang dans le cadre des Hautes Ecoles (UNIL – EPFL)

2.2.2 Article 27 LPPCi (interventions en situation d'urgence)

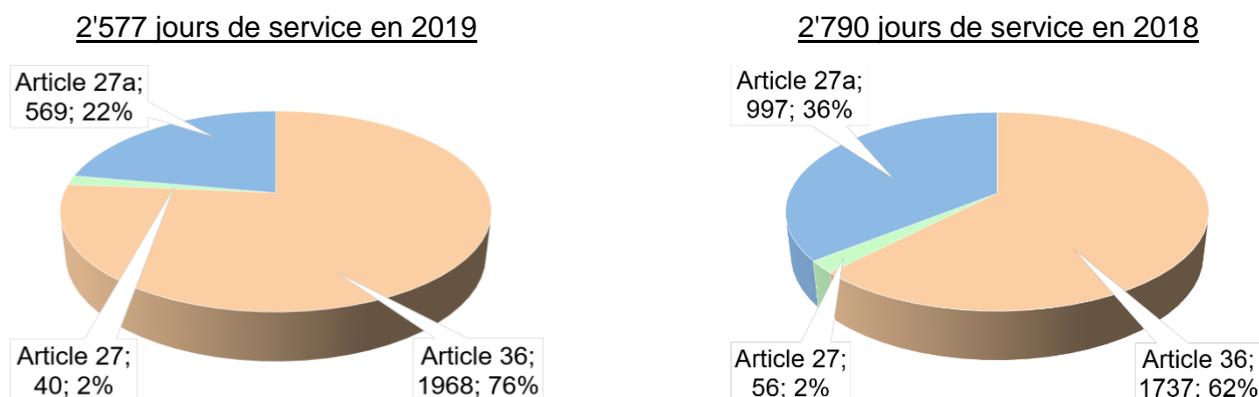
- DELESTA (Accident sur l'A1/A9) : 10 avril 2019 (06h00 – 12h00)
- DELESTA (Accident sur l'A1) : 9 octobre 2019 (12h00 – 24h00)
- Engagement « Canicule » : 24 juin au 1^{er} juillet 2019

2.2.3 Article 27a LPPCi (interventions en faveur de la collectivité)

- 20 km de Lausanne : 4 et 5 mai 2019
- Fête des vigneron : 1^{er} au 6 août 2019
- Triathlon Lausanne : 28 août au 1^{er} septembre 2019
- Marchethon : 5 octobre 2019
- TELETHON : 6 et 7 décembre 2019

2.3 Jours de service

Tous ces exercices et interventions représentent pour l'année 2019 un total de 2'577 jours de service, effectués par 1'009 personnes. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2018, et nous constatons également que la répartition entre les types d'interventions peut fortement varier d'une année à l'autre :



Légende :

Article 36 de la LPPCi : Cours de répétition

Article 27 de la LPPCi : Interventions en situation d'urgence

Article 27a de la LPPCi : Interventions en faveur de la collectivité

2.4 Officiers de piquet ORPC ROL

Au 31 décembre 2019, le groupe des officiers de piquet se compose de 5 cadres de milice, dont deux anciens et expérimentés. Ces 5 miliciens sont entourés dans leur mission par le personnel professionnel de l'ORPC. Il est à noter que nous avons perdu simultanément en cette fin d'année, trois des jeunes officiers de milice recrutés et formés entre 2018 et 2019. Les raisons en sont l'incompatibilité avec leur fonction professionnelle et sur la pression des employeurs pour deux d'entre eux, ainsi que dans un 3^{ème} cas pour un départ à l'étranger.

2.5 Structure du bataillon

D'un effectif réglementaire de 621 hommes, le bataillon regroupe un effectif réel de 789 personnes, dont 785 astreints miliciens actifs et formés et 4 professionnels. Il comprend entre autres un état-major de 13 officiers (son effectif réglementaire étant de 15), ainsi que 6 compagnies (type ORPC) représentant 776 cadres, spécialistes et soldats, y compris le contingent d'intervenants (FIR) de 82 cadres et spécialistes, tous porteurs de pager.

Effectifs réglementaires (dès 2019) :

EM ORPC	15
6 cp type ORPC (6x101)	606
Total	621

Maintien des distinctions FIR et FAR, et répartition sur deux sites du contingent FIR des porteurs de pager, qui sont intégrés principalement dans les compagnies 2 (La Plaine-Chavannes-près-Renens) et 3 (Fontadel-Prilly).

3 Dispositif logistique et territorial

3.1 Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 8 constructions de protection civile, les deux locaux d'engins séparés, un atelier/hangar et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont en bon état et opérationnels.

Pour respecter les normes sécuritaires des établissements cantonaux d'assurance (AEAI), l'ORPC a apporté quelques modifications dans les infrastructures d'une partie de ses constructions, en y intégrant des éclairages agréés des chemins d'évacuation et des sorties de secours, ainsi que des détecteurs de fumée « acoustiques », dans les locaux concernés. Ces premières mesures, accompagnées dans certains cas par une assistance et un contrôle par des agents de sécurité ou des sapeurs SDIS qualifiés permettent la mise à disposition des ouvrages à ce jour équipés. La mise à disposition de nos constructions pour des locations au profit du domaine privé est néanmoins abandonnée. L'ORPC entre en matière pour des demandes du domaine public (Hautes Ecoles – collectivités publiques – sociétés identifiées et connues par des demandes précédentes), ceci uniquement avec l'aval des municipalités des communes propriétaires, sous conditions de sécurité élargies et complémentaires, à titre tout à fait exceptionnel. En 2019, 11 locations de dortoirs, cuisines et réfectoires ont été comptabilisées sur toute l'année ; elles sont réparties dans la catégorie des sociétés locales des communes de l'Ouest lausannois, ainsi que des Hautes Ecoles (UNIL/EPFL).

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont déroulés dans le cadre des cours de répétition en compagnie et particulièrement pour deux d'entre eux. Au total, ce sont 311 abris (6'003 places protégées) qui ont été visités, 291 sont conformes et en ordre ; les 20 autres seront reconduits en 2020. Pour les statistiques, la région Ouest Lausannois dénombre 1'938 abris de pleine valeur, pour une totalité de 72'021 places protégées (au 31.12.2019).

Les 3 abris publics (en jaune sur le plan) sont d'anciennes constructions de l'ORPC et répertoriés aujourd'hui dans les places protégées au profit de la population. Ils font partie intégrante des contrôles périodiques réalisés par l'ORPC avec le concours de la section ouvrages du SSCM.

3.2 Véhicules de service et d'intervention

L'ORPC dispose actuellement d'un contingent de 10 véhicules de service : 6 bus « Vito-Mercedes » combinés pour le transport de 8-9 personnes + matériel + traction d'engins, 2 PUCH type militaire, deux véhicules légers, dont un pour le Piquet de l'ORPC et un autre pour le transport de matériel léger ; les dix sont la propriété de l'ORPC.

3.3 Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes

Sur 451 sirènes fixes du dispositif cantonal vaudois POLYALERT, 12 sont enregistrées dans la région Ouest lausannois.

Essais de sirènes du 6 février 2019 :

Sirènes fixes

Résultat : 11 en ordre, soit 1 sirène n'a pu être enclenchée manuellement sur son site.

Sirènes mobiles

Résultat : 11 en ordre, malgré la défectuosité du micro-tél d'un des nouveaux véhicules.

4 Mutations/promotions/libérations

4.1 Promotions

Au grade de premier-lieutenant

lt	Alfonso David	suppl cdt cp, cdmt ROL 6
lt	Thévenaz Joey	suppl cdt cp, cdmt ROL 5

Au grade de lieutenant

cpl	Dao Jérémie Khai	of assist, sct assist ROL 6
cpl	Masip Jonathan	of pi, sct appui ROL 2

Au grade de caporal

sdt	Berthoud Jérémy	sof aide cond, sct assist ROL 1
-----	-----------------	---------------------------------

Au grade d'appointé

sdt	Maillard Arnaud	pi, sct log ROL 3
sdt	Troxler Renaud	spéc RaP, sct AiC ROL 3



4.2 Libérations (spécialistes FIR / porteurs de pager)

plt	Senol Arda	of pi, sct appui ROL 1	1996-2019 / 239 jours de service
cpl	Casella Daniel	C cuis, sct log ROL 2	2002-2019 / 227 jours de service
cpl	Sanchez Jean-Sébastien	sof tm, sct AiC ROL 3	2003-2019 / 110 jours de service

4.3 Libérations (contingent FAR)

Au 31.12.2019, **28 incorporés**, dont 13 cadres/spécialistes et 15 soldats/recrues, ont été libérés de l'obligation de servir dans la PCi (année 1979 ou plus âgé).

5 Objectifs 2020 et nouvelles bases légales

5.1 Objectifs pour l'ORPC

Restructuration dans le cadre du personnel professionnel

- Engagement d'un chef opération-instruction et remplacement du chef d'équipe matériel-constructions. Ces deux postes sont à 100% ETP.
- Etude d'un nouveau règlement du personnel professionnel de l'ORPC.

Organisation et maintien du concept des services d'instruction au niveau compagnie

- Recherche de cadres et consolidation des fonctions de conduite à l'échelon commandement de compagnie.
- Entraînement des formations au niveau compagnies indépendantes dans des cours de répétition annuels et regroupement des cadres subalternes dans un « pool » engageable dans plusieurs périodes dans l'année (optimisation de l'encadrement).
- Recherche et formation de 2-3 officiers de piquet, ainsi que 10-15 nouveaux spécialistes FIR (porteurs de pagers), pour atteindre le contingent d'une centaine de FIR.

Amélioration et développement des moyens

- Répartition des lots de nouveau matériel technique reçus du SSCM et entraînement à leur utilisation.
- Suite des préparatifs en infrastructures pour l'hébergement et l'accueil en cas d'urgence.
- Consolidation et développement des moyens en trains d'intervention (matériel technique).
- Maîtrise du ravitaillement de ses propres troupes, des partenaires et de la population.
- Entraînement à la conduite dans les locaux fixes (PCR) et les structures mobiles (PCF).

Uniformisation et développement des procédures

- Suite des travaux et mise à jour des concepts principaux d'engagements (CODENG ROL)
- Consolidation du système de gestion des incorporés PISA et OM (comptabilité et gestion des constructions).

Consolidation de la collaboration avec nos partenaires

- Réussite des grands engagements en faveur de la collectivité, soit les JOJ Lausanne 2020 en janvier, les Championnats du Monde de hockey Lausanne-Zurich 2020, en mai et la participation active dans le soutien à la manifestation en mobilité douce de « Cap sur l'Ouest » dans les 8 communes du district de l'ouest lausannois (dimanche 27 septembre).
- PCV et POL dans les domaines de DELESTA Autoroutes et recherche de personne (batue) ; les SDIS, Samaritains, services régionaux et communaux pour le Plan canicule.

5.2 Corpus réglementaire PCi vaudoise

Les trois règlements sont maintenant entrés en vigueur :



- Règlement sur l'organisation et l'administration de la Protection civile vaudoise (ROAPCi) au 1^{er} janvier 2019
- Règlement sur les interventions et l'instruction de la Protection civile vaudoise (RIIPCi) au 1^{er} janvier 2019
- Règlement sur les ouvrages de protection (ROP) au 1^{er} juillet 2019.

5.3 Révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002

Après l'approbation par le Conseil fédéral en novembre 2018 du lancement de la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), les échanges parlementaires entre le Conseil national et celui des Etats ont eu lieu tout au long des sessions de 2019. Avec la révision de la LPPCi, le Conseil fédéral entend moderniser le système de la protection de la population et l'orienter sur les dangers et les risques actuels. Le parlement a soutenu cet objectif mais en raison des grandes divergences entre les cantons et le Conseil fédéral, plusieurs modifications ont été apportées audit projet de loi. Les premières conséquences sont les suivantes :

- Maintien du système des contributions de remplacement pour les abris (art. 61 à 67). La suppression de l'obligation de disposer d'un abri et des contributions de remplacement ou, à défaut, l'arrêt de la construction de nouveaux abris, ont été rejetées.
- La réduction et l'assouplissement de la durée du service obligatoire de la protection civile est maintenue ; elle devrait commencer au plus tôt à 18 ans et se terminer au plus tard à 36 ans. Le recrutement s'effectue entre 19 et 25 ans, au plus tard. La durée de service est de 12 ans ou 245 jours de service pour les soldats et sous-officiers. Pour les sous-officiers supérieurs et les officiers, la durée de servir va jusqu'à l'âge de 40 ans. La possibilité d'effectuer un service long est abandonnée.
- La réactivation d'un service sanitaire au sein de la protection civile est abandonnée.
- Les coûts liés au système d'information et de gestion du personnel de l'armée et de la protection civile restent à la charge de la confédération, celle-ci assurant l'exploitation et le développement dudit système.

6 Conclusion et perspectives d'avenir

L'année 2019 s'est révélée assez chargée pour l'ORPC et la PCi en général, que ce soit dans les cours conventionnels, mais surtout dans les interventions en faveur de la collectivité (Fête des Vignerons et Championnat du Monde de Triathlon, entre autres). En 2020, ce sera « bis repetita », puisque le programme s'annonce « copieux » : les JOJ Lausanne 2020 en janvier, les championnats du Monde de Hockey sur glace à Lausanne (Malley) et Zurich, en mai, les championnats du Monde cyclistes à Aigle, en septembre et surtout pour l'ORPC ROL, le Cap sur l'Ouest dans les 8 communes du district, aussi en septembre et particulièrement la journée phare du dimanche 27 septembre 2020. La menace des canicules, des fortes pluies, des inondations et autres risques de catastrophes ou dérèglements climatiques nous poussent à rester vigilants et prêts à intervenir en toutes circonstances.

Nous profitons de remercier le Commandant de la PCi vaudoise et son état-major, pour le soutien technique et tactique, ainsi que nos autorités communales qui, par l'encadrement du comité de direction et du conseil intercommunal, nous apportent leur appui permanent. L'ORPC ROL, par son personnel professionnel et tout le contingent de milice, vous en est reconnaissante et vous assure de son dévouement et de sa disponibilité.

Chavannes-près-Renens, le 26 février 2020

Le Commandant de l'ORPC ROL

It col Pierre Annaheim

Ce rapport d'activité dans sa forme complète sera disponible sur le site internet www.pcirol.ch

Glossaire

AEAI	Association des E tablissements cantonaux d' A ssurance I ncendie
AiC	A ide à la C onduite
CACIB	C entre A ministratif C ommercial et I ndustriel des B aumettes
CCPP	C entre de C ompétence de la P rotection de la P opulation
CODENG ROL	C onduite D ans l' ENG agement R égion O uest L ausannois
cp/sct/gr	comp agnie/ sect ion/ gr oupe
CTA	C entrale T echnique d' A larME
DELESTA	Délestage autoroutier
DGE	D irection G énérale de l' E nvironnement
DPMA	D étachement P oste M édical A vancé
ECA	E tablissement C antonal d' A ssurances
EM	E tat- M ajor
EMRCOL	E tat- M ajor R égional de C onduite de l' O uest L ausannois
EPFL	E cole P olytechnique F édérale de L ausanne
ETP	E quivalent T emps P lein
EVAM	E tablissement V audois d' A ccueil des M igrants
FAR	F ormation d' A ppui R égionale
FIR	F ormation d' I ntervention R égionale
FIROL	F ormation d' I ntervention R égionale de la région de l' O uest L ausannois
LPPCi	L oi fédérale sur la P rotection de la population et sur la P rotection C ivile
OFPP	O ffice F édéral de la P rotection de la P opulation
OFROU	O ffice F édéral des RO utes
ORPC ROL	O rganisation R égionale de P rotection C ivile R égion O uest L ausannois
PCE	P oste de C ommandement E ngagement
PCF	P oste de C ommandement F ront
PCi	P rotection C ivile
PCR	P oste de C ommandement R égional
PCV	P olice C antonale V audoise
PISA	Système de gestion des incorporés
POL	P olice de l' O uest L ausannois
SDIS	S ervices de D éfense I ncendie et S ecours
SPSL	S ervice de P rotection et S auvetage L ausanne
SSCM	S ervice de la S écurité C ivile et M ilitaire
UNIL	UNI versité de L ausanne
USL	U nion des S ociétés L ocales